

un professeur de théologie morale l'opinion que nos prêtres sont trop sévères à l'article de la danse, soutenant, par exemple, que nous ne devrions pas proscrire la valse, inoffensive, lui semblait-il, en ce qu'elle ne comporte pas d'enlacements: une main à la taille et l'autre élevée avec la main de la danseuse à la hauteur des figures. Pour toute réponse le théologien engagea son homme à aller voir par lui-même la façon dont se danse la valse en notre Amérique du Nord. L'Européen avait justement une invitation qui lui permit de dire au retour: Vous avez raison. Et il émit à son tour ce jugement sommaire que l'on prête à un évêque français: "Les danses modernes sont mauvaises comme le sont tous les mauvais touchers".

"Les dangers accessoires de la danse sont connus: rencontres qui accompagnent et suivent des séances excitantes. Ces dangers peuvent être seulement relatifs ou relativement prochains. On n'en peut pas dire autant des danses elles-mêmes lorsqu'elles ne comportent plus un simple exercice chorégraphique destiné à marquer le rythme de la musique, et qui aura pu entrer dans les cérémonies religieuses, comme on l'a vu dans l'Ancien Testament et, plus près de nous, en Espagne. Il s'agit des danses déshonnêtes et des danses exécutées de façon déshonnête. De celles-ci on assure qu'elles sont, par l'enlacement prolongé, un toucher et un accolement de lui-même luxurieux. Ceux qui ont été témoins de ces amusements, nous déclarent que si certaines personnes n'y trouvent point d'excitation au péché de luxure, c'est à raison d'un état de calme qui peut tenir à la préoccupation des mouvements à exécuter, de la mesure à garder dans les pas, ou d'une habitude qui en aura fait des êtres blasés, sinon des abrutis, ou de la répugnance physique que leur inflige la laideur de la personne étreinte, ou du supplice de son haleine. Mais tout cela est l'accident, assurent ceux qui savent à quoi s'en tenir.

"A raison du contact prolongé de tout le corps, à raison des vêtements féminins ouverts à toutes les indiscretions des regards et des touchers, à raison de l'irrespect que ces tenues lascives expriment, provoquent, et que la femme subit sans protester puisqu'elle s'y livre, à raison aussi de la précocité de nombre de jeunes gens, chez qui ces excitations appellent des désirs gravement déshonnêtes, il faut considérer les danses actuelles comme une occasion volontaire et que l'on ne peut invoquer ni nécessité physique, ni nécessité morale, et comme d'autre part, on ne saurait invoquer de raison proportionnellement grave, il faut en penser ce qu'il faut penser de celui qui recherche volontairement une occasion de péché mortel! Ajoutons que les circonstances accidentelles qui peuvent faire qu'une personne n'éprouve guère de mouvement charnel ou de désir gravement mauvais dans ces